

L'AFIF SSR/PAG a 8 ans d'existence et nous avons toujours besoin de vous pour nous soutenir dans nos différentes actions.

Vous nous avez déjà accordé votre confiance, continuez à le faire en 2019 afin que votre générosité et notre ténacité réunies soient encore récompensées par de belles réalisations et que notre réseau d'entraide grandisse...

Merci d'avance !



Vous pouvez adhérer ou faire un don à l'AFIF SSR/PAG en complétant un bulletin par personne seule ou par couple et de nous le renvoyer accompagné de votre chèque à l'ordre de l'AFIF SSR/PAG au responsable des adhésions à l'adresse suivante :

**Mme Claudie Samuel**

**AFIF SSR/PAG**

**1217 Chemin de Saint Sylvestre - 30390 DOMAZAN**

**Adhésions et dons possibles par virement avec envoi automatique du rescrit fiscal sur [www.helloasso.com](http://www.helloasso.com)**

O M. O Mme Nom : ..... Prénom : .....

Et son (sa) conjoint(e) : O M. O Mme Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : ..... Pays : .....

Téléphone fixe: ..... Téléphone portable : .....

En majuscule : email : ..... e-mail du conjoint(e) : .....

Comment avez-vous connu l'association ? .....

Nous sommes  Parents  Fratrie  Grands-parents  Famille  Amis  Professionnel de santé  Autre  
De (nom, prénom et date de naissance du patient porteur du syndrome Silver Russell ou né Petit pour l'Age Gestationnel) : Nom : ..... Prénom : ..... Né(e) le : .....

Nous souhaitons adhérer à l'AFIF SSR/PAG. (Montant minimum de 10 € pour une adhésion annuelle pour une personne et de 11 € pour une adhésion annuelle pour un couple, valable jusqu'au 31/12/2019) : .....€

Nous faisons un don à l'AFIF SSR/PAG et joignons un chèque libellé à l'ordre de « AFIF SSR/PAG » de .....€

- **ORIENTATION DU DON :**

Don pour la recherche médicale sur le SSR. L'AFIF soutient l'Association de Recherche en Pédiatrie et en Endocrinologie (ARPE)" pour laquelle travaille notamment le Pr Netchine. Les dons versés à l'ARPE iront exclusivement à la recherche clinique et fondamentale sur le syndrome de Silver Russell, en accord avec le Pr Netchine.

Don non affecté       Don pour convention       Don pour les projets (par ex., brochures, information des parents)

L'AFIF SSR/PAG est une association reconnue d'intérêt général. Le bénéficiaire certifie sur l'honneur que les dons et versements qu'il reçoit ouvrent droit à la réduction d'impôt prévue aux articles 200 et 238 bis du Code Général des Impôts. Particulier : Vous pouvez déduire 66% de votre don dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Entreprise : L'ensemble des versements à AFIF Syndrome de Silver Russell/PAG permet de bénéficier d'une réduction d'impôt sur les sociétés de 60% du Montant de ces versements, pris dans la limite de 5 / 1000 du C.A. H.T. de l'entreprise. Au-delà de 5 / 1000 ou en cas d'exercice déficitaire, l'excédent est reportable.

Merci de nous renvoyer un reçu fiscal correspondant

- Pour les parents, grands-parents, souhaitez-vous un accès à notre Forum familles sous gmail ?  OUI  NON

- Pour les personnes détenant l'autorité parentale : Autorisation de diffusion d'images (à remplir par le responsable légal si l'enfant est mineur)

Je soussigné(e), .....,

responsable légal de l'enfant.....

autorise       n'autorise pas

l'AFIF à publier des photos de mon enfant sur internet sur le site de l'association dans un but d'information.

- Souhaite apparaître sur la carte famille AFIF SSR/PAG       OUI       NON

Date : ...../...../.....

Signature :

**MERCI DE VOTRE ADHESION ET DE VOTRE SOUTIEN.**

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modifications et de rectifications des données vous concernant. Ces informations sont réservées à l'usage exclusif de AFIF Syndrome de Silver Russell/PAG

Mail de contact : [aff.ssr.pag@gmail.com](mailto:aff.ssr.pag@gmail.com) / Site internet : [www.silver-russell.fr](http://www.silver-russell.fr)